

Le reporting pays par pays

Le 4 juillet 2017, les députés européens ont adopté une proposition de directive visant à instaurer la publication obligatoire pour les entreprises de leurs informations financières essentielles.

L'analyse du vote du Parlement européen

Date du vote : 4 juillet 2017

Rapporteurs : **Hugues Bayet**  
Evelyne Regner  

 Votes pour : 534

 Votes contre : 98

 Abstentions : 62

Validé



Ce vote conduit au renvoi en commission parlementaire du texte. Il a pour objectif d'**accroître la transparence financière des entreprises** dans le cadre de la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale.

Ce texte voté par le Parlement européen le 4 juillet 2017 s'inscrit dans une volonté de l'Union européenne de lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscale, notamment suite aux révélations des LuxLeaks et des Panama Papers.

Cette directive fait suite à une proposition émise par la Commission européenne d'avril 2016. Le vote des députés est ici plus ambitieux que la version initiale qui leur a été soumise. La directive aura pour objet de permettre une confrontation entre activité réelle et activité déclarée des grandes entreprises grâce à une plus grande transparence des données fiscales qui seront accessibles publiquement et gratuitement. Elle contraindra les grandes entreprises à communiquer l'ensemble des données fiscales la concernant, dans tous les pays où elle a une activité, même hors UE.

Dès lors, le texte contribue également au soutien des pays en voie de développement grâce à une lutte contre l'évasion fiscale renforcée. En effet, le continent africain déplore notamment une perte de plus de 1000 milliards de dollars au cours des 50 dernières années en raison de ces flux financiers illégaux. Ceux-ci proviennent notamment des pratiques qui consistent pour certaines structures à surfacturer une prestation à une autre filiale établie hors UE dans un Etat où la pression fiscale est moins importante.

Pour en savoir plus :

<https://www.euractiv.fr/section/economie/news/reporting-pays-par-pays-une-victoire-contre-loptimisation-fiscale/>

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20170629IPR78639/les-multinationales-devraient-publier-les-impots-qu-elles-paent-pays-par-pays>

<https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2016/0107%28COD%29&l=FR>

<https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/popups/summary.do?id=1497085&t=e&l=fr>

Les conséquences du vote

État des lieux de la procédure

Cet accord des députés européens porte sur une proposition de directive. Il a permis son renvoi en commission parlementaire pour négociations en vue d'une première lecture.

Ce qu'il faut retenir du texte

Le texte a pour objectif de renforcer la transparence fiscale des grandes entreprises.

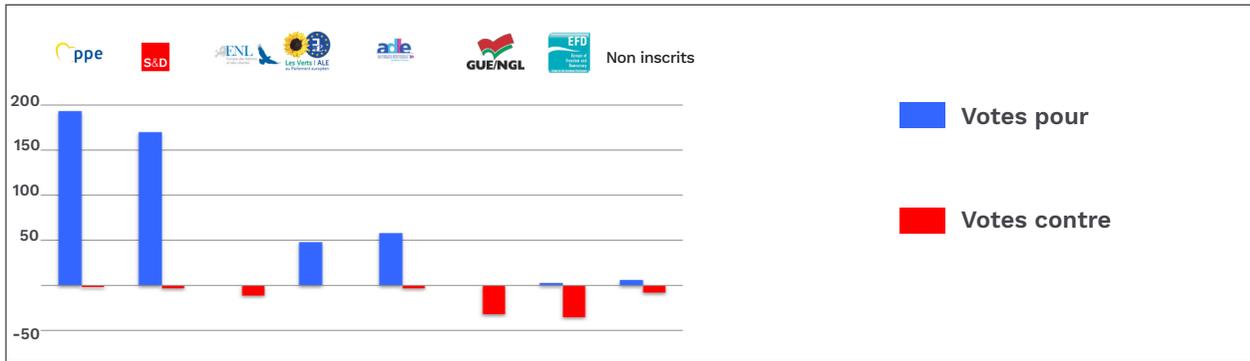
Il concernera toute multinationale européenne ou non qui dispose d'une filiale dans l'Union générant plus de 750 millions d'euros de bénéfices. S'agissant du seuil du champ d'application, la gauche européenne proposait quant à elle de le fixer à 40 millions d'euros.

Le texte les contraindra alors à publier leurs informations fiscales (chiffre d'affaire, impôts dus et payés, bénéfices, nombre de salariés) dans l'ensemble des pays où elles opèrent, qu'il s'agisse de pays européens ou non. De même, pour tous les Etats comprenant plusieurs juridictions fiscales, les entreprises seront tenues de publier ces mêmes données pour l'ensemble de ces juridictions. Enfin,

les multinationales concernées seront tenues de publier ces données dans un rapport public géré par la Commission européenne. Celle-ci opérera après 4 ans un nouvel examen des données fournies, des entreprises concernées et des dérogations accordées.

En effet, le texte prévoit également des dérogations : les clauses échappatoires. Elles permettent aux Etats d'exempter une entreprise si celle-ci fait valoir le fait que la publication des informations porterait atteinte à ses intérêts commerciaux. Toutefois, la durée d'une telle exemption n'est pas indiquée, de même que ses modalités de renouvellement, ce qui ouvre un risque d'abus.

Les votes des députés européens par groupes



Le vote en chiffres

Le Parlement européen s'est prononcé en faveur du reporting pays par pays à 534 voix pour, 98 voix contre et 62 abstentions.

Côté français :

20 Abstentions
5 Députés européens n'ont pas pris part au vote ou ont été excusés.

Positionnement des députés européens français

POUR ✓

ppe							
S&D							
Les Verts ALE							
Non inscrits							

CONTRE ✗

--	--	--